

PROPOSER DU MENTORAT AUX ENFANTS ET AUX JEUNES DE L'AIDE SOCIALE À L'ENFANCE

Un guide pratique à destination
des départements

Mai 2022

Sommaire



Page 3

1. Des acteurs engagés en faveur de la jeunesse

Page 4

2. Le contexte

Page 5

3. Qu'est-ce que le mentorat ?

Pages 6 et 7

4. Comment mettre en place du mentorat ?

Pages 8 à 11

5. Quelles associations solliciter ?

DES ACTEURS ENGAGÉS EN FAVEUR DE LA JEUNESSE

1

LE COLLECTIF MENTORAT

Le Collectif Mentorat a pour vocation de **fédérer l'ensemble des organisations agissant en faveur du mentorat**. Il souhaite **défendre leur expertise**, leur savoir-faire, leurs intérêts professionnels, et porter pour eux **une voix forte et unie sur les enjeux du mentorat** auprès des pouvoirs publics. Ses missions sont les suivantes :



Porter un plaidoyer pour
un droit au mentorat



Faire grandir et représenter
l'écosystème du mentorat
en France

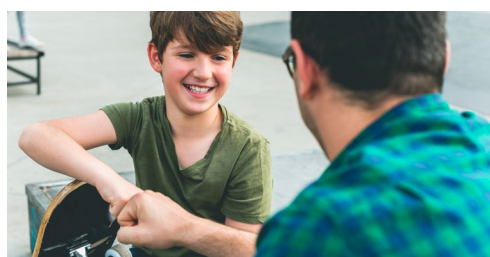


Accompagner nos organi-
sations membres vers un
mentorat de qualité

Le Collectif Mentorat regroupe notamment en son sein **huit acteurs associatifs** qui portent des programmes de mentorat **auprès des enfants et des jeunes de l'Aide Sociale à l'Enfance**. Le Collectif Mentorat sera présent pour vous **soutenir** et vous **orienter** afin d'identifier **la ou les associations** pouvant répondre aux **besoins** des jeunes que vous accompagnez.



BREAK POVERTY FOUNDATION



Break Poverty Foundation est un **fonds de dotation qui conçoit et met en place des solutions innovantes pour prévenir la pauvreté des jeunes en France**. Pour ce faire, Break Poverty crée des alliances afin de soutenir et développer des projets sur trois axes d'action préventifs : le soutien à la petite enfance, la lutte contre le décrochage scolaire et le développement de l'insertion professionnelle.

PRÉAMBULE

La loi du 7 février 2022 relative à la protection des enfants (article 9)* vise à **proposer de manière systématique du mentorat et du parrainage** à chaque enfant confié à l'Aide Sociale à l'Enfance**. Certaines associations utilisent le terme de mentorat, d'autres celui de parrainage. Pour des questions sémantiques, dans ce guide, nous parlerons uniquement de la notion de mentorat.

Soutenus par le ministère du Travail, de l'Emploi et de l'Insertion, le ministère de l'Education nationale, de la Jeunesse et des Sports et le ministère des Solidarités et de la Santé, **Break Poverty Foundation et le Collectif Mentorat** ont mené, en partenariat avec **plusieurs conseils départementaux et associations de mentorat**, des actions de mentorat auprès de 700 enfants et jeunes placés au sein d'une trentaine d'établissements et une centaine de familles d'accueil.

Cette expérimentation a montré que le mentorat pouvait avoir une réelle plus-value pour ces enfants et jeunes accompagnés notamment sur :

- le développement de liens de confiance
- le développement de la motivation à l'école
- l'amélioration des résultats scolaires
- l'appui aux choix d'orientation
- la découverte de nouveaux environnements

Cette expérimentation a aussi permis de tester les modalités concrètes de mise en place de mentorat à destination de ces enfants et de ces jeunes pris en charge par l'Aide sociale à l'Enfance. Les difficultés rencontrées mais aussi les réussites **ont permis de bâtir ce guide** pour vous accompagner dans la mise en place du mentorat.

POURQUOI CE GUIDE ?

Ce guide pratique doit vous permettre de répondre à trois questions :

- Qu'est-ce que le mentorat ?
- Comment mettre en place des actions de mentorat ?
- Quelles associations solliciter selon les besoins des enfants et des jeunes ?

À noter : Ce guide apporte une vision globale. Il ne s'agit pas d'un manuel de procédure très détaillé qui viserait à uniformiser les pratiques de chaque département. Il vous donne des conseils et présente toutes les étapes à suivre pour mettre en place un ou plusieurs programmes de mentorat à l'échelle de votre département. Toutes ces propositions doivent être adaptées à votre contexte territorial.

*Loi n°2022-140 du 7 février 2022 relative à la protection des enfants (article 9)

**On parle ici de parrainage de proximité, comme défini par la Charte Nationale du Parrainage de Proximité (dont Parrains Par Mille et France Parrainages sont signataires).

QU'EST-CE QUE LE MENTORAT ?

3

La pratique d'un mentorat de qualité repose sur une définition reconnue au niveau européen :

- Une **relation interpersonnelle, bénévole, sur le moyen-long terme** (au moins six mois), basée sur l'apprentissage mutuel, entre un jeune et un mentor, encadrée par une structure professionnelle.
- En fonction de l'âge et des besoins du jeune, les objectifs peuvent porter sur l'**accompagnement scolaire, l'orientation ou l'insertion professionnelle**.
- Quel que soit l'âge du jeune accompagné, le mentorat permet de favoriser sa **confiance** en lui, son **autonomie**, son **épanouissement** individuel et une **ouverture sur le monde**.



Amara, 16 ans

Filleule chez Parrains Par Mille (PPM)

Quand je vois que ma marraine croit en moi, ça me donne confiance et je sais que je vais y arriver ! Ça me rassure de savoir que je peux l'appeler quand je veux.

Erwan



Éducateur spécialisé

Le parrainage c'est l'opportunité pour des enfants de partager du temps avec des personnes qui ne sont ni éducateurs, ni profs, ce dont ils n'ont pas forcément l'habitude. Les parrains agissent dans le prolongement de ce que nous pouvons offrir à l'enfant, c'est un dispositif très complémentaire de notre action.



© S. Remael / AMADE



Célia, 11 ans

Mentorée par l'Afev à SOS Village d'Enfants de Carros

Je lui ai expliqué ma situation, pourquoi je suis au village d'enfants, pourquoi je suis placée. Elle a compris ma situation, elle est à l'écoute.



COMMENT METTRE EN PLACE DU MENTORAT ?

4

Vous êtes en charge de mettre en place le mentorat au sein de votre département ? Voici les étapes que nous vous proposons de suivre, à adapter à votre contexte.

1 LE DÉPARTEMENT IDENTIFIE LES ASSOCIATIONS PERTINENTES POUR INTERVENIR SUR LE TERRITOIRE

Vous pouvez vous appuyer sur ce guide et/ou solliciter le Collectif Mentorat pour identifier la ou les associations pertinentes, selon les besoins des jeunes que vous accompagnez, qui vous sont remontés de vos équipes opératrices sur le terrain (directeurs d'établissement, référents ASE/PPE, SAF...). Un partenariat avec la ou les associations identifiées, concrétisé par une convention, vous permettra de co-construire avec elles un programme de mentorat adapté.

 *Identifier un coordonnateur du mentorat au sein de la direction Enfance Famille, qui pilotera le projet. Prendre en compte les délais relatifs à l'implantation d'une association qui ne serait pas présente localement.*

2 LE DÉPARTEMENT PRÉSENTE LA DÉMARCHE DE MENTORAT AUX OPÉRATEURS EN LIEN AVEC LES JEUNES ACCOMPAGNÉS

A qui présenter ? Aux référents ASE/PPE, aux directions d'établissements (MECS, Villages d'Enfants, etc...), aux Services d'Assistants Familiaux (SAF).

Que présenter ? Rappeler 1) ce qu'est le mentorat, 2) son impact social, et 3) comment chaque acteur peut contribuer à sa mise en place.*

 *Organiser des temps de communication réunissant tous les opérateurs, pour créer une dynamique collective capable de porter la démarche. Laisser la place aux témoignages en conviant des opérateurs ayant déjà expérimenté le mentorat (éducateur, MECS, etc.) ou une association.*

3 L'OPÉRATEUR IDENTIFIE LES JEUNES POUVANT ET SOUHAITANT ÊTRE MENTORÉS

Les opérateurs font remonter les besoins au niveau départemental*.

Rendez-vous **page 7** pour plus de précisions en fonction du type d'opérateur.

 *Opter pour une remontée de données via un fichier modifiable en ligne afin d'agréger au fil de l'eau les remontées*.*

4 LE DÉPARTEMENT ORGANISE L'ORIENTATION DES JEUNES VERS LES ASSOCIATIONS DE MENTORAT

Le Coordonnateur Mentorat du Conseil Départemental s'appuie sur les documents remontés pour organiser l'orientation des jeunes vers les associations avec l'aide de ces dernières.

 *Le fichier doit être suffisamment complet, notamment sur le besoin des jeunes, pour que le type de mentorat proposé lui soit adapté*.*

5 LES ASSOCIATIONS LANCENT LE MENTORAT

Les associations de mentorat entrent en contact directement avec les jeunes et leurs accompagnateurs (éducateurs, AF, référents, etc...) et l'accompagnement mentorat démarre !

 *Il est important de lancer les accompagnements **au fur et à mesure** pour ne pas risquer de démobiliser les acteurs impliqués.*

*Pour chacune de ces étapes, des outils vous seront proposés par le Collectif Mentorat et Break Poverty Foundation (ex : fichier de remontée de données, présentation & contact des associations, argumentaire sur les bénéfices du mentorat...).

Vous êtes directeur ou directrice d'établissement, chargé de mentorat au sein d'un SAF, ou référent ASE / PPE, voici les étapes à suivre pour mettre en place le mentorat !

Le travail d'identification (étape 3) est réalisé par les opérateurs de l'accompagnement du jeune avec l'aide des associations identifiées.



Service ou établissement d'accueil

1. Présentation du mentorat aux équipes accompagnant les jeunes (éducateurs...).

 *Nommer un coordinateur du mentorat au sein de vos équipes (point d'entrée pour l'association, chargé de remonter les besoins...).*

2. Présentation du mentorat aux jeunes et recueil d'intérêt par les éducateurs des jeunes éligibles.

 *Faire une présentation par un binôme (jeune/mentor) ou une association facilitera l'adhésion des jeunes.*

3. Information des référents ASE/PPE des jeunes concernés (ainsi que des responsables légaux).

 *Bien définir le besoin du jeune permettra d'assurer une bonne adéquation de l'accompagnement (choix de l'association, du mentor...).*

4. Collecte des informations clés à remonter au CD (coordonnées du jeune, besoin spécifique, autorisation parentale, contact du référent...).



Accueil familial

1. Présentation du mentorat aux assistants familiaux (AF).

 *Nommer un responsable du mentorat au sein de vos équipes (chargé de remonter les besoins, répondre aux questions des équipes...).*

2. Présentation du mentorat aux jeunes éligibles par les AF pour recueillir leur intérêt.

 *Là encore, tout support (vidéo, illustration) permettant de rendre concrète la présentation des AF est à privilégier.**

3. Information des référents ASE/PPE des jeunes concernés (ainsi que des responsables légaux).

 *Bien définir le besoin du jeune permettra d'assurer une bonne adéquation de l'accompagnement (choix de l'association, du mentor...).*

4. Collecte des informations clés à remonter au CD (coordonnées du jeune, besoin spécifique, autorisation parentale, contact du référent...).



Référént ASE/PPE

1. Présentation du mentorat aux jeunes et recueil de leur intérêt.

 *Des vidéos et des exemples peuvent être mis en avant.**

2. Prise de contact avec l'établissement ou l'assistant familial qui les accompagne (ainsi que des responsables légaux).

 *Cet échange doit permettre d'assurer que les acteurs soient informés et d'accord avec la mise en place du mentorat.*

3. Collecte des informations clés à remonter au CD (coordonnées du jeune, besoin spécifique, autorisation parentale, contact du référent...).

 *Bien définir le besoin du jeune permettra d'assurer une bonne adéquation de l'accompagnement (association, mentor...).*

*Pour chacune de ces étapes, des outils vous seront proposés par le Collectif Mentorat et Break Poverty Foundation (ex : fichier de remontée de données, présentation et contact des associations, argumentaire sur les bénéfices du mentorat...).

QUELLES ASSOCIATIONS SOLLICITER ?

5

AFEV



• Profil du jeune

Âge : 5 à 18 ans

Niveau d'étude : primaire, collège, lycée, première année d'études supérieures

Problématiques rencontrées : précarité, difficultés scolaires, manque de confiance en soi

Objectifs du jeune : amélioration du niveau scolaire, orientation, ouverture socioculturelle

• Profil des mentors

Étudiants et alternants en entreprise

• Modalités d'accompagnement

Fréquence des échanges : hebdomadaire

Durée des échanges : 2h

Espace d'échange : au domicile du jeune, dans un lieu tiers ou à distance

Durée du mentorat : deux années scolaires

✉ mentorat@afev.org

🔍 afev.org

Créé en **1992**

18 672 jeunes mentorés en 2021

ENTRAIDE SCOLAIRE AMICALE (E.S.A)



• Profil du jeune

Âge : 5 à 20 ans

Niveau d'étude : primaire, collège, lycée

Problématiques rencontrées : difficultés scolaires, méthode de travail, orientation

Objectifs du jeune : accompagnement à la scolarité, confiance en soi, autonomie, ouverture socio-culturelle, orientation, parentalité, lien avec l'école

• Profil des mentors

Lycéens, étudiants, actifs et retraités

• Modalités d'accompagnement

Fréquence des échanges : hebdomadaire

Durée des échanges : au moins 1 heure

Espace d'échange : au domicile de l'enfant

Durée du mentorat : une année scolaire ou plus

✉ aurelie.goin@entraidescolaireamicale.org

🔍 entraidescolaireamicale.org

Créé en **1969**

4 700 jeunes mentorés en 2021

FRANCE PARRAINAGES



• Profil du jeune

Âge : 2 à 21 ans

Niveau d'étude : primaire, collège, lycée, études supérieures

Problématiques rencontrées : jeune en situation de vulnérabilité bénéficiant d'un suivi de l'Aide sociale à l'enfance

Objectifs du jeune : accompagnement à la scolarité, confiance en soi, ouverture socio-culturelle, orientation, insertion professionnelle, parentalité, soutien socio-affectif

• Profil des mentors

Tous types de mentors

• Modalités d'accompagnement

Fréquence des échanges : 1 week-end sur 2 et vacances scolaires

Durée des échanges : une journée ou le temps d'un week-end

Espace d'échange : en présentiel ou en distanciel

Durée du mentorat : longue durée, en moyenne 5 années

 france-parrainages.org

 parrainagedeproximite@france-parrainages.org

Créé en **1947**

494 jeunes mentorés en 2021

LES OMBRES



• Profil du jeune

Âge : 14 à 23 ans

Niveau d'étude : collège, lycée, études supérieures

Problématiques rencontrées : précarité, difficultés scolaires, manque de confiance

Objectifs du jeune : confiance en soi, orientation académique, insertion professionnelle, valorisation des compétences

• Profil des mentors

Tous types de mentors (étudiants, employés, experts en recrutement, éducateurs spécialisés)

• Modalités d'accompagnement

Fréquence des échanges : interactions en moyenne bi-mensuelles

Durée des échanges : 30 minutes à 2 heures

Espace d'échange : principalement distanciel, présentiel à l'occasion

Durée du mentorat : sur l'ensemble de l'année scolaire

 lesombres.ase@gmail.com

 les-ombres.com

Créé en **2021**

90 jeunes mentorés en 2021

• Profil du jeune

Âge : 3 à 25 ans

Niveau d'étude : primaire, collège, lycée, études supérieures, déscolarisés, NEET

Problématiques rencontrées : isolement, difficultés sociales et familiales, soutien familial limité voire inexistant, situation de handicap, besoin de se sentir soutenu dans son parcours.

Objectifs du jeune : avoir quelqu'un sur qui compter en dehors de son environnement familial ou institutionnel, sortir de son quotidien, faciliter ses apprentissages et son insertion, trouver sa place dans la société et s'épanouir.

• Profil des mentors

Jeunes actifs, familles, retraités

• Modalités d'accompagnement

Fréquence des échanges : 2 fois par mois

Durée des échanges : une demi-journée

Espace d'échange : en présentiel (hors temps de travail du mentor)

Durée du mentorat : 1 an minimum – durée moyenne de 5 ans

 info@ppm-asso.org

 ppm-asso.org

Créé en **1990**

900 jeunes mentorés en 2021

50 % en Protection de l'enfance

PROXITÉ

Proxité

• Profil du jeune

Âge : 11 à 30 ans

Niveau d'étude : collège, lycée, études supérieures et en recherche d'emploi

Problématiques rencontrées : difficultés scolaires, problématiques d'orientation, premières recherches d'alternance et d'emploi

Objectifs du jeune : développer la motivation, la confiance en soi et l'autonomie, renforcer les apprentissages et le rattachage scolaire, accompagner l'orientation et les premières expériences professionnelles

• Profil des mentors

Actif dans le monde du travail

• Modalités d'accompagnement

Fréquence des échanges : mensuelle - 1 à 4 fois par mois

Durée des échanges : 2 heures

Espace d'échange : présentiel et distanciel

Durée du mentorat : une année scolaire ou plus

 infos@proxite.com

 proxite.com

Créé en **2002**

1 798 jeunes mentorés en 2021

TIRELIRES D'AVENIR



• Profil du jeune

Âge : 18 à 25 ans

Niveau d'étude : aucun pré-requis

Problématiques rencontrées : jeunes isolés en situation de rupture familiale, fragilisés par leur contexte social, culturel et/ou familial, manque de confiance en soi

Objectifs du jeune : confiance en soi, acquisition et valorisation des compétences douces et transverses

• Profil des mentors

Jeunes de moins de 30 ans (mentorat horizontal en pair-aidance)

• Modalités d'accompagnement

Fréquence des échanges : mensuelle - en moyenne 3 fois par mois

Durée des échanges : 1h30

Espace d'échange : essentiellement présentiel (en binôme ou en collectif)

Durée du mentorat : 6 mois

✉ coteacote@tireliresdavenir.com

🔍 tireliresdavenir.com

Créé en **2020**

12 jeunes mentorés en 2021

ZUP DE CO



• Profil du jeune

Âge : 8 à 18 ans

Niveau d'étude : primaire (à partir du CM1), collège, lycée

Problématiques rencontrées : élèves boursiers, difficultés scolaires

Objectifs du jeune : Accompagnement à la scolarité, reprise de confiance en soi, renforcement des apprentissages et de l'autonomie

• Profil des mentors

Lycéens, étudiants, actifs

• Modalités d'accompagnement

Fréquence des échanges : hebdomadaire

Durée des échanges : 1h à 2h par semaine

Espace d'échange : distanciel (plateforme visio intégrée)

Durée du mentorat : 6 mois minimum, une année scolaire ou plus

✉ contact@zupdeco.org

🔍 zupdeco.org

Créé en **2005**

1 005 jeunes mentorés en 2021

Nous contacter



Pauline SAGET

Chargée d'animation et de partenariats

 mentorat.ase@collectifmentorat.fr

 www.lementorat.fr

BREAK POVERTY
FOUNDATION

Christophe SANCHEZ

Directeur des programmes

 csanchez@breakpoverty.com

 www.breakpoverty.com